

Cadre général des missions pour le(s) coordonnateur(s) de champ thématique, stratégique et interdisciplinaire d'HESAM Université

I. Mission :

Le(s) coordonnateur(s) de champ thématique et interdisciplinaire d'HESAM Université anime la vie du collectif des enseignants chercheurs participant à la dynamique du champ, en formation et recherche, et assure le pilotage des actions au sein du champ. Pour mener à bien cette mission, un budget spécifique est alloué à chaque champ.

II. Désignation du ou (des) coordonnateur(s) de champ(s) :

La candidature du(des) coordonnateur(s) est soumise à l'approbation de l'ensemble des participants au terme du premier séminaire du champ thématique. La nomination est confirmée par le président d'HESAM Université.

III. Durée de la mission :

La durée de la mission de coordonnateur(s) de champ est de 3 ans.

IV. Modalités d'action :

En étroite collaboration avec la Vice-Présidente Recherche, Clotilde Ferroud et du Vice-Président Formation, Nazih Mechbal, le(s) coordonnateur(s) de champ représente le collectif des chercheurs contribuant au champ. Il est l'interlocuteur(s) des équipes actives en relation avec le champ dans l'ensemble des établissements. Il impulse et contribue à l'organisation de projets d'actions ou d'événements (séminaire, journée d'étude, colloque...) animant la vie du champ et mobilisant ses acteurs.

V. Le(s) coordonnateur(s) de champ(s) :

- Anime des moments de rencontres collectives avec les enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants et docteurs des établissements membres et toute autre personne pouvant s'investir de la thématique proposée dans le cadre du champ interdisciplinaire dédié ;
- Informe le collectif sur l'ensemble des questions intéressant le champ et notamment des appels à projet(s) signalés par la cellule projet Europe d'HESAM ;
- Coordonne les actions et événements d'animation du champ, et mobilisent les moyens prévus à cet effet ;
- Informe le Pôle Recherche & Formation des orientations données et actions menées au sein du champ ;
- Elabore un calendrier annuel des actions du champ ;
- Participe en tant qu'intervenant(s) à la journée annuelle des champs interdisciplinaires d'HESAM Université ;
- Etablit un bilan des actions du champ.